



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

*Version officielle du 12.05.2010*

**DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ**

**PLAN D'ÉTUDES DE LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES**

**MAÎTRISE UNIVERSITAIRE  
MASTER OF ARTS (MA)**

*Entrée en vigueur : Septembre 2010*

## Avant-propos

### I. INTRODUCTION

#### 1. Présentation de la discipline

La discipline « Latin » a pour objet l'étude de la langue et de la littérature latines antiques du VII<sup>e</sup> siècle avant J. C., période de laquelle datent les premiers témoignages d'une langue latine, jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle après J. C., époque où vécut Isidore de Séville, considéré comme le dernier auteur latin de la période antique.

Les enseignements sont composés de:

- **Séminaires « d'interprétation d'auteurs »** qui permettent aux étudiant-e-s de lire, traduire et commenter des textes latins de genre et de période différents. Au cours de la Maîtrise universitaire (*Master of Arts, MA*), les étudiant-e-s, qui auront acquis la maîtrise des instruments, pourront aborder des textes de difficultés plus élevées.
  - **Cours/Séminaires/Travaux pratiques de « langue et littérature »** qui permettent aux étudiant-e-s d'acquérir et de maîtriser progressivement au cours de la Maîtrise, les étudiant-e-s auront à appliquer de manière active les connaissances précédemment acquises en apprenant à établir un commentaire de texte.
- **Cours/Séminaires/Travaux pratiques** qui permettent aux étudiant-e-s de connaître le contexte historique, religieux et culturel dans lequel s'est développée la littérature latine. Ainsi, est-il vivement recommandé aux étudiant-e-s de choisir leur(s) module(s) à option dans le domaine des sciences de l'Antiquité.



## 2. Connaissance des langues anciennes et modernes

### a) Langues modernes :

Tous les enseignements et les examens se déroulent en français. Il est toutefois souhaitable que les étudiant-e-s aient, au moins, une connaissance passive des principales langues modernes (allemand, anglais, italien ou espagnol) afin de pouvoir utiliser avec profit les différents instruments scientifiques à leur disposition (dictionnaires, encyclopédies, commentaires).

### b) Langues anciennes :

Dans les cours au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e doit pouvoir comprendre directement un texte ancien écrit en latin et avoir une connaissance élémentaire du grec ancien.

Une connaissance élémentaire du grec ancien est obligatoire pour les étudiant-e-s qui font une Maîtrise en latin. Cette connaissance peut être acquise soit dans l'enseignement secondaire, soit en suivant l'enseignement d'initiation au grec ancien qui est délivré par la Faculté (voir plan d'études de Langue et littérature grecques). Cet enseignement peut constituer un module à option dans le cadre de la Maîtrise de Langue et littérature latine.

## 3. Modes d'évaluation notée

Les modes d'évaluation notée des modules sont définis dans le plan d'études.

Les différentes épreuves d'examen sont spécifiées dans le plan d'études.

Les étudiant-e-s doivent prendre contact avec les enseignant-e-s avant de s'inscrire aux examens afin de définir leur champ d'examen exact.



#### **4. Combinaisons de disciplines recommandées**

Toutes les combinaisons de disciplines admises par le règlement ne sont pas identiquement judicieuses. Le latin s'allie particulièrement bien avec le grec et/ou le français et/ou le latin médiéval, ou avec d'autres disciplines enseignées au Département des sciences de l'Antiquité.

Au niveau de la Maîtrise, il est suggéré aux étudiant-e-s de choisir leurs modules à option en relation avec l'Antiquité, par exemple

- En langue et littératures latines dans d'autres universités
- Dans le domaine des sciences de l'Antiquité (archéologie classique ou histoire des religions ou grec ancien ou histoire ancienne),
- En latin médiéval
- En philosophie antique

(Voir la liste des modules ouverts aux étudiant-e-s d'autres disciplines dans les plans d'études des départements concernés).

**Le présent plan d'études comprend une variante de latin médiéval qui accompagne utilement les différentes disciplines relatives au Moyen Âge.**

## MAÎTRISE UNIVERSITAIRE

### MASTER OF ARTS (MA)

#### Conditions d'admission :

- Pour l'admission à la Maîtrise de langues et littératures latines (variantes « latin antique » et « latin médiéval »), il faut justifier d'un BA comportant un minimum de 60 crédits ECTS dans cette discipline ou de connaissances jugées équivalentes.
- Les étudiant-e-s doivent avoir une connaissance élémentaire du grec ancien. Il faut donc qu'ils/elles aient obtenu une maturité ou un titre équivalent comportant le grec ancien, ou bien l'attestation délivrée par les responsables de l'initiation au grec ancien donnée par le département. L'enseignement de grec ancien peut constituer un module à option dans le cadre de la Maîtrise de langue et littérature latines.

Variante de **latin médiéval** (voir détails ci-dessous). Cette variante de la Maîtrise universitaire de langue et littérature latines porte spécifiquement sur un ensemble de textes et de sujets de latin médiéval ; elle concerne tout à la fois la moitié du corpus de textes préparés pour les examens oraux d'études littéraires et philologiques (**modules MA2-MA3**) et le **mémoire**. Les exigences sont les mêmes que pour le latin antique.

#### Variante « Latin antique » :

Module MA1	Enseignements avancés de langue et de littérature latines	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1h/Année de CS, Linguistique latine : étude de différents problèmes spécifiques de la linguistique latine.</li> <li>• 1h/Année de TP, Etablissement de commentaire : apprentissage des techniques propres à la philologie latine à partir de textes latins.</li> </ul>	
Attestation(s)	Test oral de contrôle portant sur la matière enseignée dans le CS de linguistique.	
Evaluation	Examen écrit (11 heures) en relation avec les TP, qui consiste en l'établissement d'un commentaire d'un texte non préparé.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	



<b>Module MA2</b>	<b>Etudes littéraires et philologiques I</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4h/Année de CS, Lecture de textes latins : traduction, commentaire et analyse littéraire de textes latins, prose et/ou poésie.</li></ul>	
Attestation(s)	Présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre, en principe).	
Evaluation	Examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec le responsable de l'unité de latin <b>avant</b> l'inscription aux examens. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Module MA3</b>	<b>Etudes littéraires et philologiques II</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4h/Année de CS, Lecture de textes latins : traduction, commentaire et analyse littéraire de textes latins, prose et/ou poésie.</li></ul>	
Attestation(s)	Présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre, en principe).	
Evaluation	Examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec le responsable de l'unité de latin <b>avant</b> l'inscription aux examens. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	



<b>Mémoire</b>	<b>30 crédits</b>
Description	Le mémoire est un travail de recherche mené de manière autonome par l'étudiant-e. La matière étudiée peut être proposée par le/la candidat-e ; elle peut relever de l'ensemble des domaines enseignés au second cycle (à l'exception de la simple traduction). Le travail est encadré par le directeur ou la directrice qui discute de l'évolution du mémoire avec l'étudiant-e lors de rencontres régulières. Le mémoire dactylographié aura environ 70 pages (140'000 caractères, espaces non compris, sans les annexes).
Enseignement(s)	/
Evaluation	Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes, dont il est tenu compte dans la note attribuée au mémoire.

### **Modules à option :**

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4 et MA5) est libre.



**Variante : « Latin médiéval »**

Cette variante de la Maîtrise universitaire de langue et littérature latines porte spécifiquement sur un ensemble de textes et de sujets de latin médiéval ; elle concerne tout à la fois la moitié du corpus de textes préparés pour les examens oraux d'études littéraires et philologiques (**modules MA2-MA3**) et le **mémoire**. Les exigences sont les mêmes que pour le latin antique.

<b>Module MA1</b>	<b>Enseignements avancés de langue et de littérature latines (antiques et médiévales)</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1h/Année de CS, Linguistique latine : étude de différents problèmes spécifiques de la linguistique latine antique.</li> <li>• 1h/Année de TP, Etablissement de commentaire : apprentissage des techniques propres à la philologie latine à partir de textes latins.</li> </ul>	
Attestation(s)	Test oral de contrôle portant sur la matière enseignée dans le CS de linguistique.	
Evaluation	Examen écrit (11 heures) en relation avec les TP, qui consiste en l'établissement d'un commentaire d'un texte non préparé en latin antique.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Module MA2</b>	<b>Etudes littéraires et philologiques I (antiques et médiévales)</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4h/Année de CS, Lecture de textes latins et/ou médiévaux : traduction, commentaire et analyse littéraire de textes latins, prose et/ou poésie.</li> </ul>	
Attestation(s)	Présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre, en principe).	
Evaluation	Examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec le responsable de l'unité de latin <b>avant</b> l'inscription aux examens. Les textes doivent être pour moitié en latin antique et pour moitié en latin médiéval. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	



<b>Module MA3</b>	<b>Etudes littéraires et philologiques II (antiques et médiévales)</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4h/Année de CS, Lecture de textes latins et/ou médiévaux : traduction, commentaire et analyse littéraire de textes latins, prose et/ou poésie.</li> </ul>	
Attestation(s)	Présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre, en principe).	
Evaluation	Examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec le responsable de l'unité de latin <b>avant</b> l'inscription aux examens. Les textes doivent être pour moitié en latin antique et pour moitié en latin médiéval. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Mémoire (latin médiéval)</b>	<b>30 crédits</b>	
Description	Le mémoire est un travail de recherche mené de manière autonome par l'étudiant-e. La matière étudiée peut être proposée par le/la candidat-e ; elle peut relever de l'ensemble des domaines enseignés au second cycle (à l'exception de la simple traduction). Le travail est encadré par le directeur ou la directrice qui discute de l'évolution du mémoire avec l'étudiant-e lors de rencontres régulières. Le mémoire dactylographié aura environ 70 pages (140'000 caractères, espaces non compris, sans les annexes).	
Enseignement(s)	/	
Evaluation	Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes, dont il est tenu compte dans la note attribuée au mémoire.	



## Modules à option :

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4 et MA5) est libre.

Module MA4	Interprétation d'auteurs, niveau avancé	12 crédits
Répétition de BA6, avec d'autres enseignements que ceux effectivement suivis pour BA6, qui feront l'objet de modalités d'évaluation adaptées au niveau du MA.		

Module MA5	Langue et civilisation grecques	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2h/Année, Initiation à la langue grecque.</li> </ul> + au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1h/Année, Cours de littérature.</li> </ul> OU <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2h/Semestre, Séminaire de civilisation grecque.</li> </ul>	
Attestation(s)	/	
Evaluation	Examen oral (30 minutes environ, dont 15 minutes env. sur la langue grecque et 15 minutes env. sur la littérature ou la civilisation).	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	Les modalités de l'évaluation sont adaptées au niveau du MA.  Les enseignements et les évaluations de ce module sont assurés par l'unité de grec.	



## MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.

<b>Module MA2</b>	<b>Etudes littéraires et philologiques I</b>	<b>12 crédits</b>
-------------------	--	-------------------

<b>Module BA1</b>	<b>Histoire de la littérature latine</b>	<b>12 crédits</b>
Ce module est ouvert, sans condition, à tous les étudiants et à toutes les étudiantes de la Faculté des lettres (et d'autres Facultés) qui souhaitent connaître les spécificités de la littérature latine. Il ne nécessite pas une connaissance préalable de la langue latine.		

<b>Module BA/MA</b>	<b>Linguistique latine</b>	<b>12 crédits</b>
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1h/Année de CS, Histoire du latin : étude de la langue latine depuis ses origines jusqu'au Moyen Âge</li> <li>• 1h/Année de CS, Linguistique latine : études de différents problèmes spécifiques de la linguistique latine.</li> </ul>	
Attestation	Requiert la fréquentation régulière aux deux CS.	
Evaluation	Examen oral (environ 30 minutes) qui consiste en une interrogation dans laquelle l'étudiant-e montre sa maîtrise des connaissances d'histoire du latin et de linguistique étudiées durant les CS.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	Ce module, qui est composé d'enseignements dispensés dans les modules BA6 et MA1, est offert exclusivement aux étudiant-e-s d'autres disciplines et ne peut pas être suivi par les étudiant-e-s de latin. Ce module requiert une connaissance préalable de la langue latine (niveau maturité ou jugé équivalent).	